



# INFORMATIONS D'URGENCE

En cas d'accident, les responsables du club ont besoin de renseignements sur la/les personnes à contacter, ainsi que sur votre couverture assurance (en plus de celle de la fédération d'athlétisme, si vous avez choisi d'être couvert, voir le formulaire de licence).

## Personnes à contacter en cas d'urgence

Veuillez s'il vous plaît remplir le nom, numéros de téléphone et la relation qui vous lie à cette personne (père, mère, sœur, frère, amis, tuteur, etc.).

	Personne 1	Personne 2
Nom		
Téléphone		
Relation		

## Assurance/ Mutuelle

Numéro de sécurité sociale : .....

## Couverture mutuelle si vous en avez une

Nom de la Mutuelle : ..... Numéro d'adhérent : .....

## Pour les mineurs, AUTORISATION D'HOSPITALISATION en votre absence

Dans les rares cas d'accidents survenant lors d'entraînement ou de compétition et nécessitant l'hospitalisation, l'enfant mineur doit avoir l'autorisation parentale pour recevoir des soins hospitaliers.

Vous pouvez donner aux responsables du club procuration afin qu'ils accordent l'hospitalisation de votre enfant mineur. Sans procuration, il faudra qu'un parent se déplace sur le lieu de l'accident pour permettre la prise en charge médicale.

Je soussigné M/Mme ..... donne procuration à Carole Legrand, présidente de l'USVA, d'autoriser l'hospitalisation de mon enfant mineur .....

..... né le ..... à .....

en mon absence et selon les procédures des pompiers et ou SMUR présents sur les lieux de l'accident.

Allergies connues : .....

Contres Indications : .....

Date : ..... Signature :